

eurent le courage de se montrer attachés à la religion de leurs ancêtres. La Pologne, déjà divisée, vit sortir de son sein de nouveaux principes de discorde et d'anarchie, dès qu'elle eut accueilli les différentes sectes qui s'élevaient partout où les nouvelles doctrines avaient rencontré des disciples."

Mes lecteurs me sauront gré de leur remettre sous les yeux ces pages inoubliées des annales protestantes où sont consignés des faits qui ont servi de prélude au philosophisme, dont les coryphées préparèrent eux-mêmes les lugubres événements de 1789 et 1793 en France.

Comme on le voit, les événements s'enchaînent, le désordre engendre le désordre, et, selon le mot du psalmiste : *Abyssus abyssum invocat.*

La réforme religieuse provoquait la réforme des études philosophiques et psychologiques ; toutes deux appelaient incessamment la réforme sociale et politique.

Alors nous avons eu la grande Révolution française, avec la *Déclaration des Droits de l'homme.*

La Révolution de 89 n'a été rien autre chose que la résultante du protestantisme et du philosophisme.

C'est pourquoi la Révolution a entrepris d'opérer la réforme au triple point de vue religieux, social et politique. Les farouches révolutionnaires voulurent tout refaire et tout reconstituer en dehors des grandes vérités éternelles, d'après les faux principes du naturalisme et du rationalisme. Pour mieux préparer leur œuvre de destruction, ils commencèrent par formuler leurs théories dans la *Déclaration des Droits de l'homme.* C'est dans cette *Déclaration* que l'on retrouve les nouveaux principes d'après lesquels doit être réglé l'ordre religieux, social et politique.

L'article I règle l'ordre social, en disant :

" Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits. Les distinctions sociales ne peuvent être fondées que sur l'utilité commune."

Mgr. Bougaud dit à ce sujet :

" La rédaction de la première ligne est absurde. Il fallait dire : " Les hommes naissent égaux devant Dieu, ils le sont devant la loi, et ils le demeurent, quelles que soient les inégalités qui résultent du travail, du talent, de la vertu." Et alors il n'y avait pas d'inconvénients à ajouter : " Les distinctions sociales ne peuvent être fondées que sur l'utilité commune." De même il fallait dire : " Les hommes sont libres et le demeurent toujours, sous la réserve de l'obéissance à Dieu et à la loi, et du respect des droits d'autrui."

L'article II complète le Ier et se lit comme suit :